



Département de la Drôme
Commune de Les Granges-Gontardes

Règlement

Du Service de l'Eau et de l'Assainissement (S.E.A.)

Les Granges Gontardes

Tarification complémentaire

Définition de l'acte tarifé	Forfait ou montant
Avance sur consommation	100 €
Ouverture / fermeture branchement eau potable à la demande de l'abonné	30 €
Frais de vérification d'un compteur	200 €
Pénalité suite à défaut de raccordement assainissement ou refus de contrôle conformité du branchement assainissement	200 € par an
Droit d'accès au réseau d'eau potable	1 000 €
Droit d'accès au réseau d'assainissement	1 000 €

Mairie 26290 Les Granges Gontardes
Tél : 04 75 98 50 80 Fax : 04 75 98 01 15
E-mail : secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr

